

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant 2 - Lot 1 - Marché de Maintenance et dépannage des ascenseurs, des élévateurs PMR, des dispositifs automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux

N° : VA_DEC2021_23
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure avec la société KONE S.A, domiciliée à NICE (006206), un avenant n°2 au lot n°1 du marché de maintenance et dépannage des ascenseurs, des élévateurs PMR, des dispositifs automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux, afin de tenir compte de l'ajout de deux prestations :

- Ajout d'un ascenseur extérieur, rue des Vétérans, pour un montant de 790 € HT/an ;
- Ajout d'un ascenseur Intérieur, rue des Vétérans, pour un montant de 580 € HT/an.

Soit au total une plus-value annuel de 1 370 € HT (mille trois cent soixante-dix euros hors taxe).

Cet avenant représente une hausse de 9.47 % au regard du montant du marché initial.

Imputation comptable : 6156 020 2250

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 22 janvier 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178100-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 27 janvier 2021

